



CONTEXTE

- De la naissance à la propreté (jusqu'à 2 ½ ans environ), un bébé utilise en moyenne 5 000 couches, soit l'équivalent d'une tonne de déchets. A contrario, seules 20 couches lavables en moyenne seront nécessaires jusqu'à que l'enfant soit propre.
- A partir d'essais réalisés sur des couches jetables et leur usage, il a été mis en évidence des dépassements de seuils sanitaires pour plusieurs substances chimiques. Au regard des risques que peuvent présenter certaines substances pour la santé des bébés, l'Anses recommande d'éliminer ou de réduire au maximum leur présence dans les couches jetables, d'autant plus qu'une couche recouvre une importante partie du corps des bébés dans un espace fermé et humide.
- Une étude réalisée en Grande-Bretagne (Environment Agency, 2008, An updated lifecycle assessment study for disposable and reusable nappies) a comparé le cycle de vie des couches jetables et lavables. Faire porter des couches jetables à son enfant – de sa naissance jusqu'à ses deux ans et demi – génère quelque 550 kg d'équivalent CO₂ soit autant qu'une voiture parcourant 2600 km. Avec des couches réutilisables, l'empreinte carbone d'un enfant est d'environ 250 kg d'équivalent CO₂.

EXPRESSION DU BESOIN

Utiliser au sein des maternités, des couches qui ont un impact faible sur l'environnement et une absence d'impact sur la santé des enfants.

PARTIES PRENANTES

- Fournisseurs de dispositifs médicaux
- Service maternité, pharmacie, hygiène et logistique hôtellerie
- Les parents

LABEL



Totally
Chlorine Free



Process
Chlorine-Free



Nordic Swan



Bluesign



Ecolabel
européen



Global organic
textile standard



Ecocert
Textile



BioRe



Made in green
by oeko text



FSC

INDICATEURS ET EVALUATION DE LA QUALITE D'USAGE/SATISFACTION

- Sonder régulièrement les usagers (agents et parents) sur la qualité des produits d'incontinence
- Programmer des audits réguliers auprès du/des fournisseur(s).
- Grille d'évaluation à 6 mois d'utilisation auprès de toutes les parties prenantes (soignants, aides-soignants, parents)
- Réalisation et diffusion d'analyses toxicologiques régulières (annuelles à minima) réalisés par un laboratoire indépendant : questionnement autour de la diffusion de ces résultats (ie transmission spontanée et/ou accessible librement sur le site internet). Cette analyse doit prouver l'absence des éléments suivants :
 - Dioxines, Furanes, et PCB-DL (procédés de collages des voiles internes et externes)
 - Substances parfumantes ajoutées : salicylate de benzyle, coumarine, lyral, lilial, limonène, alpha iso méthyle ionone.
 - Formaldéhyde.
 - HAP ou hydrocarbures polycycliques : benzofluoranthène, benzopérylène, chrysène, pyrène (retrouvés dans les élastiques).
 - Pesticides : hexachlorobenzène, quintobenzène, (tous les deux interdits depuis 2000 et 2004 dans l'UE) et le glyphosate (encore autorisé dans l'UE) retrouvés dans les matières premières.
 - COV ou composés volatils organiques : naphthalène, styrène, toluène, dichlorobenzène, xylène, chlorobenzène (colles et solvants)
 - Silice à l'état de nanoparticules (dans le SAP ou superabsorbant retrouvé dans toutes les couches).

0,02 ng/kg de substances toxiques correspond au seuil le plus bas retrouvé dans certaines couches (cette valeur n'étant pas un seuil sanitaire).

CYCLE DE VIE	OBJECTIFS
FABRICATION	<ul style="list-style-type: none"> • Supprimer les couches contenant des perturbateurs endocriniens, des nanoparticules, des pesticides, des COV et des composés allergènes. • Supprimer les couches blanchies au chlore • Supprimer les couches contenant des produits testés sur les animaux ou contenant des matières premières animales • Supprimer les couches constituées de matières premières issues d'espèces végétales menacées • Privilégier l'utilisation des matières premières issues d'espèces végétales plutôt que la pétrochimie • Privilégier les couches sans allergènes, sans pétrolatum, sans parfum ni lotion ajoutée • Privilégier les produits dont les composés sont d'origine française et/ou fabriqués en France
CONDITIONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Système d'emballage : Emballage recyclé, recyclable ou réutilisable/ emballage optimisé ou absence de suremballage
TRANSPORT	<ul style="list-style-type: none"> • Optimiser, cadencer, mutualiser les transports et engagement dans la démarche Objectif CO₂ des transporteurs ou équivalent • Réduire le vide dans les emballages secondaires et tertiaires • Réduire le poids des caisses, des intercalaires et des palettes • Réduire la quantité de film de fardage
USAGE	<ul style="list-style-type: none"> • Préférer des couches lavables
FIN DE VIE	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une filière de recyclage des couches • Demander au prestataire de prendre en charge le recyclage des couches usagées • Composter les couches et/ou les voiles et /ou une partie de la couche : % de la couche pouvant être recyclé / composté

 RECOMMANDATIONS A INTEGRER DANS LE MARCHE

Les recommandations présentées sont des propositions de bonnes pratiques qui demandent à être adaptées en fonction des circonstances et des contextes de l'acte d'achat

	EXEMPLES DE REDACTION
SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES	<p>Allotissement pour les tailles des couches</p> <p>Pour le lot X, les soumissionnaires doivent proposer la fourniture de couches taille 0 Pour le lot Y, les soumissionnaires doivent proposer la fourniture de couches taille 1 Pour le lot Z, les soumissionnaires doivent proposer la fourniture de couches taille 2 [...]</p> <p>Qualité et durabilité du produit</p> <p>Les soumissionnaires doivent proposer pour le(s) lot(s) X,Y,Z des produits de qualité et durables. Les produits suivants sont considérés comme de qualité et durables :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les produits fabriqués selon des modalités prenant en compte les coûts imputés aux externalités environnementales liées au produit pendant son cycle de vie, ou dont la fabrication a été fondée, principalement, sur les performances en matière de protection de l'environnement et de développement des approvisionnements directs des composants des couches, dans le respect des règles du code de la commande publique. -Les produits bénéficiant des signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO), de mentions valorisantes, ou d'écolabels suivants : [Ecolabel européen, Nordic Swan, Global organic textile standard, bioRe, Ecocert Textile, Made in green by oeko text, Bluesign, Totally Chlorine Free, Process Chlorine-Free, FSC]. -Les produits satisfaisant de manière équivalente aux exigences définies par ces signes, mentions, écolabels ou certifications. Ce caractère équivalent s'apprécie conformément aux articles R. 2111-11 à R. 2111-17 du code de la commande publique. <p>L'ensemble de ces signes, mentions, écolabels, certifications ou leurs équivalences sont exigés au titre des spécifications techniques des produits conformément aux articles R. 2111-4, R. 2111-8, R. 2111-9 et R. 2111-11 du code de la commande publique. Les labels proposés par le titulaire doivent répondre aux exigences précisées aux articles R. 2111-12 et R. 2111-14 du code de la commande publique.</p>

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Toxicité des couches

- Le produit ne doit pas comporter les éléments suivants :
 - Dioxines, Furanes, et PCB-DL
 - Substances parfumantes ajoutées : salicylate de benzyle, coumarine, lyral, lilial, limonène, alpha iso méthyle ionone.
 - Formaldéhyde.
 - Silice à l'état de nanoparticules
 - Composés volatils organiques : naphthalène, styrène, toluène, dichlorobenzène, xylène, chlorobenzène
 - Pesticides : hexachlorobenzène, quintobenzène et le glyphosate
 - HAP ou hydrocarbures polycycliques : benzofluoroanthène, benzoperylène, chrysène, pyrène
 - Vaseline
 - Paraffine
 - Réactifs à l'urine (témoin urine)
- Toute technique de blanchiment utilisant du chlore est exclue.
- La concentration maximale de substances toxiques s'élève à 0,02 ng/kg.
- Le soumissionnaire doit être en mesure de produire la fiche technique du produit, avec la liste détaillée et exhaustive des composants des couches.
- Le soumissionnaire doit être en capacité de fournir la liste des composés rentrant en contact avec la peau du bébé, notamment les éléments suivants :
 - % de matières d'origine naturelles dans la composition globale de la couche
 - % de SAP (super absorbant, composé non biodégradable)
 - Encres décoratives utilisées
 - Composé chimique utilisé comme indicateur d'urine
 - Nature de la matière en contact avec la peau : plastique d'origine pétrolière ou matière naturelle
- Le candidat doit également avoir effectué des tests dermatologiques et hypoallergéniques sur ces produits.

CONDITIONS D'EXECUTION

Justification et analyse de la qualité des produits

L'attributaire devra fournir les certifications ou autres preuves de qualité, de garantie des critères de sécurité sanitaire du produit, ainsi que la liste de tous les intervenants dans la fabrication du produit, et les données sur la provenance des matières premières et des procédés de transformation.

Une analyse toxicologique des couches, réalisée moins d'un an avant la première livraison par un laboratoire indépendant, et renouvelée chaque année, doit faire figurer la quantité des éléments suivants :

- Dioxines, Furanes, et PCB-DL
- Substances parfumantes ajoutées : salicylate de benzyle, coumarine, lyral, lilial, limonène, alpha iso méthyle ionone
- Formaldéhyde.
- Silice à l'état de nanoparticules
- Composés volatils organiques : naphthalène, styrène, toluène, dichlorobenzène, xylène, chlorobenzène
- Pesticides : hexachlorobenzène, quintobenzène et le glyphosate
- HAP ou hydrocarbures polycycliques : benzofluoroanthène, benzoperylène, chrysène, pyrène
- Vaseline
- Paraffine

Cette analyse doit prouver que la concentration de substances toxiques est inférieure ou égale à 0,02 ng/kg.

Rationaliser la livraison

L'attributaire devra optimiser les fréquences et les itinéraires de livraison en concertation avec l'acheteur. Il devra se rendre disponible rapidement en cas de besoin afin d'éviter une rupture de stock, notamment via le stockage déporté.

Plan de progrès

Les parties s'inscrivent dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue des prestations de l'accord-cadre. Dans cette perspective, les parties conviennent d'élaborer conjointement un plan de progrès dans un délai de 2 mois après la notification de l'accord-cadre.

Le plan de progrès vise à garantir et optimiser la performance des achats. Il consiste à déterminer les objectifs partagés entre le titulaire et l'acheteur et à établir un plan d'action sur la durée de l'accord-cadre.

Le titulaire se doit de respecter les engagements pris dans le cadre du plan de progrès. Toutefois, s'agissant d'un mécanisme incitatif, la non-atteinte des objectifs définis dans le cadre du plan de progrès ne donnera pas lieu à l'application de pénalités.

Exemples : réduction et recyclage des emballages, éco-conception du produit ...

CONDITIONS D'EXECUTION

Accompagnement des agents

L'attributaire sera en mesure d'accompagner les professionnels dans l'utilisation des couches tout le long de leur cycle de vie.

Fin de vie du produit

- Le fournisseur de couches compostables accompagnera l'établissement dans la mise en place du tri à la source, fournira un bac dédié, collectera les couches à une fréquence prédéfinie en fonction des besoins de la maternité, et en assurera le compostage.
- Le fournisseur de couches lavables devra permettre un tri à la source du tissu afin d'assurer son recyclage.
- Le fournisseur de couches jetables devra mettre en place un tri à la source dans l'optique d'une incinération des couches pour récupérer la chaleur produite par leur combustion.

CRITERES D'ATTRIBUTION

Qualité environnementale du produit

1. Produits certifiés et/ou réutilisables

Couches jetables sans certification	Couches jetables avec certification	Couches lavables sans certification	Couches lavables avec certification
0 Point	X Points	XX Points	XXX Points

2. Quantité de matières d'origine naturelles (%)

Éléments de la couche	Matières d'origine naturelle		
Voile intérieur en contact avec la peau	Non (0 point)	En partie (X Points)	En totalité (XX Points)
Enveloppe externe	Non (0 point)	En partie (X Points)	En totalité (XX Points)

Valeur technique du produit

Confort et absorption			
Insuffisant	Passable	Bon	Excellent
0 Point	X Points	XX Points	XXX Points

Livraison rationalisée du produit

1. Le soumissionnaire est engagé dans la démarche « Objectif CO₂ : les transporteurs s'engagent » ou équivalent (X Points)
2. Le soumissionnaire privilégie les moyens de transports écologiques (véhicules électriques ou hybrides, transport ferroviaire et fluvial) pour ses livraisons (X Points)

Réduction du CO₂ dû aux transports

Les lots dont le transport est le moins impactant sera favorisé.

L'exploitant doit remplir le tableau ci-dessous puis calculer les tonnes eqCO₂ liées aux transports utilisant les facteurs d'émission suivant issus de la base carbone ci-dessous. Le fabricant doit détailler à minima les transports entre les lieux suivants : fabrication des matières premières > site de fabrication du produit > emballage > stockage intermédiaire > établissement. Le poids du produit doit inclure les emballages primaires et secondaires (rapporté à un produit) dès lors qu'ils interviennent dans la chaîne de valeur.

Facteurs d'émission

Transport routier = 0,08 gCO₂/kg.km

Transport aérien = 3,47 gCO₂/kg.km

Transport ferroviaire = 0,008 gCO₂/kg.km

Transport maritime = 0,01 gCO₂/kg.km

Etapes	Distance parcourue (km)	Poids de la protection (kg)	Type de transport	Impact CO ₂ (=distance parcourue x poids de la protection x Facteur d'émission du type de transport) (geqCO ₂)
fabrication des matières premières > site de fabrication	1300	0,0302	Bateau	=1300*0,0302*0,01=0,39
site de fabrication > emballage	150	0,0302	Camion	=150*0,0302*0,08 =0,36
emballage > stockage	...	0,0500	...	
...	
TOTAL				=0,39+0,36 = 0,75geqCO₂

CRITERES D'ATTRIBUTION

Calculer, sur un périmètre équivalent la moyenne des geqCO₂ fournis par les candidats. Attribuer une note dégressive en fonction de l'augmentation de la quantité d'eqCO₂ due aux transports.

Pas de réponse ou réponse incomplète	Quantité d'eqCO ₂ supérieure d'au moins 21% à la moyenne	Quantité d'eqCO ₂ égale à la moyenne à +/- 20%	Quantité d'eqCO ₂ inférieure d'au moins 19% à la moyenne
0 Point	XX Points	XXX Points	XXXX Points

Recyclage des emballages

Pourcentage des emballages primaires, secondaires et tertiaires, avec une possibilité de recyclage possible (minimum 50% d'une seule matière pour pouvoir être recyclé).

Entre 50% et 60%	Entre 60% et 70%	Entre 70% et 80%	Entre 80% et 90%	Entre 90% et 100%
X Points	XX Points	XXX Points	XXXX Points	XXXXX Points

Limitation des emballages

Mettre une note dégressive en fonction de l'augmentation du ratio [poids emballage primaire + emballage secondaire (rapporté à l protection) + emballage tertiaire (rapporté à l protection)] / poids total [protection + emballage primaire + emballage secondaire (rapporté à l protection) + emballage tertiaire (rapporté à l protection)]

Note pour les acheteurs



Aspect éco-conception

Il sera important de noter ici les efforts de mesure de l'impact environnemental des couches. Les soumissionnaires fournissent la documentation et les études de type analyse de cycle de vie, empreinte carbone, écoconception relatives au produit faisant l'objet du marché. La documentation sera notée selon trois paramètres différenciants :

A noter trois paramètres différenciants :

- La prise en compte de l'ensemble du cycle de vie (extraction des matières premières, fabrication, transport, utilisation et fin de vie)

Aucune mesure d'impact	Mesures sur 1 ou 2 étapes du cycle de vie	Mesures sur tout le cycle de vie
0 Point	X Points	XX Points

- La mesure de plusieurs impacts environnementaux (changement climatique, consommation d'eau, raréfaction des minerais, etc.)

Aucune mesure d'impact	1 impact environnemental mesuré	Plusieurs impacts environnementaux mesurés
0 Point	X Points	XX Points

- Les actions d'éco-conception engagées à la suite de la mesure d'impact permettant de les réduire les impacts

Pas de mesure	Mesures sans réduction des impacts	Mesures et réduction des impacts
0 Point	X Points	XX Points

Note pour les acheteurs

Les candidats doivent pouvoir fournir des études prouvant la mesure et éventuelle réduction des impacts. Il en existe principalement deux sortes dont voici les critères de robustesse :

- **Le bilan d'émission de gaz à effet de serre** (uniquement changement climatique) : prise en compte de tous les postes significatifs (matières premières, fabrication, transport, utilisation, fin de vie); contient un minimum de facteurs monétaires (facteur physique : kWh = x CO₂ ≠ facteur monétaire : l€ = x CO₂); transparence et clarté de la méthode de collecte des données; actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre (= plan de transition); fait ou revue par un tiers externe.
- **L'analyse du cycle de vie** (plusieurs impacts environnementaux) : basée sur la norme iso 14040/44; prise en compte de tout le cycle de vie (matières premières, fabrication, transport, utilisation, fin de vie); transparence et clarté de la méthode de collecte des données; analyses de plusieurs impacts environnementaux (changement climatique, consommation d'eau, raréfaction es minerais, pollution de l'air, etc.); transparence et clarté de la méthode de collecte des données; actions de réduction des impacts environnementaux (= éco conception); fait ou revue par un tiers externe.

CRITERES D'ATTRIBUTION



POINTS DE VIGILANCE SUR LE COUT TOTAL DE POSSESSION

Le coût total de possession permet de prendre en compte l'ensemble des coûts engendrés pour chaque phase de la vie d'une couche. Plusieurs coûts doivent être analysés au-delà du prix d'acquisition : la logistique en approvisionnement, les emballages, le stockage, la gestion des déchets, le coût des externalités environnementales et sanitaires. Il peut être difficile pour l'acheteur de déterminer la totalité des coûts. Il a alors tout intérêt à collaborer avec ses fournisseurs et les agents des maternités sur ces points de vigilance afin d'optimiser ses coûts.

Des variables permettent de prendre en compte et de simuler les effets de la transition vers un achat plus durable des couches, notamment le passage en en produits durables et de qualité, la possibilité d'acquérir des couches lavables, l'approvisionnement direct, une réflexion sur les fréquences des livraisons, des moyens de transports plus écologiques, etc.

A noter que l'impact en termes d'eau et d'énergie des couches lavables n'est pas neutre. Ainsi, l'usage de couches lavables ne permet vraiment de limiter les impacts environnementaux et économiques que si les machines à laver tourne à 60°C maximum en évitant son utilisation pendant les pics de consommation (entre 18h et 20h), que soit utilisée une lessive avec un label environnemental avec la juste dose, et que le repassage soit évité (ADEME, *La couche lavable, l'essayer c'est l'adopter, Guide d'utilisation des couches lavables*).